

**Rapport du jury**  
**Examen de Certification Complémentaire**  
**Histoire des arts**  
**Académie de Rouen**  
*Session 2015*

L'examen de la certification complémentaire d'Histoire des arts permet à des enseignants de valider des compétences qui ne relèvent pas du champ de leur concours de recrutement et à l'Académie de constituer un vivier d'enseignants compétents pour l'enseignement de l'Histoire des Arts.

**Textes de référence :**

- Arrêté du 23 décembre 2003, B.O n°7 du 12 février 2004 modifié - Conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
- Note de Service n°2004-175 du 19 octobre 2004, B.O n°39 du 28 octobre 2004 - Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

**Date et lieu :** 16 mars 2015, Rectorat de Rouen.

**Définition de l'épreuve :**

( Article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004 )

*L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.*

*L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.*

*Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

*L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.*

*Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.*

## Statistiques :

### 1. Nombre de candidats

9 candidats inscrits  
9 candidats présents  
5 candidats reçus

### 2. Disciplines

Disciplines	Nombre de candidats
Arts Plastiques	2
Arts Appliqués	1
Documentation	1
Espagnol	1
Histoire-Géographie	1
Lettres Classiques	1
Lettres Modernes	2

## Jury :

NOMS	FONCTIONS	
Monsieur Nicolas COUTANT	Attaché de conservation - directeur du musée d'Elbeuf	Musée d'Elbeuf- La Fabrique des Savoirs 7 cours Gambetta 76500 Elbeuf
Monsieur Bruno LELOUP	Professeur enseignant en option facultative théâtre	Lycée Guy-de-Maupassant-Fécamp
Madame Françoise ROBIN	I.A-I.P.R de Lettres chargée de l'enseignement de l'Histoire des Arts	Rectorat, Amiens

## Evaluation :

Le jury a adopté une politique commune d'évaluation, selon les critères spécifiques définis par les textes officiels :

- *la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art à l'université et au sein des grandes institutions patrimoniales ;*
- *l'expérience acquise dans la fréquentation des établissements spécialisés ( musées, centres d'archives, bibliothèques ) ;*
- *la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;*
- *la connaissance des programmes d'histoire des arts en lycée et la capacité à mettre en œuvre au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes ( architecte en chef des monuments historiques, conservateur du patrimoine, responsable de centre culturel, créateurs appartenant à divers domaines artistiques, etc. ), un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.*

Une réunion finale de délibération a lieu en fin de journée.

L'exposé et l'entretien sont seuls évalués. Le dossier permet au jury de prendre une première connaissance du candidat, de son *cursus* et de ses motivations. Il fonde aussi certaines questions du jury pendant l'entretien.

## **Rappels et conseils**

La présentation orale du candidat ne doit pas être une reprise littérale du dossier mais adopter une démarche synthétique et réflexive. L'exposé ne doit pas être narratif : il convient d'expliquer son parcours, de l'interroger, de s'interroger à son propos, pour en faire apparaître les motivations, les lignes de force et les perspectives. Il ne peut, non plus, se limiter au récit de séquences.

Le jury attend qu'un contact assidu avec les arts et l'histoire des arts permette au candidat de faire montre d'une solide culture, dans ses dimensions artistique, historique, culturelle, sensible et technique. Il attend que le candidat ait lu, ait réfléchi et soit allé au musée et dans des lieux de culture. Il souhaite également une ouverture réelle sur le patrimoine et les manifestations de la Normandie. Le candidat doit avoir réfléchi aux problématiques et aux méthodes de la matière.

Les connaissances institutionnelles sont importantes et le candidat doit se préparer à répondre à des questions portant sur les modalités et les programmes de l'enseignement de l'Histoire des arts au lycée et en particulier, tout ce qui concerne son caractère partenarial. Il doit aussi montrer une bonne connaissance des pratiques du collège. C'est souvent le point faible des candidatures. Trop de candidats confondent l'option Histoire des arts et l'enseignement obligatoire de l'Histoire des arts. L'enseignement d'exploration Patrimoines, la présence d'un référent culturel dans les lycées sont souvent ignorés.

Les candidats retenus cette année sont des professeurs-historiens de l'art, passionnés dans leurs pratiques artistiques, investis dans leurs pratiques pédagogiques pour le plus grand profit de leurs élèves. La qualité des dossiers, des exposés et des entretiens montre un souci accru de se former à la certification. Plusieurs candidats ont une solide formation en Histoire de l'art et tous ont une pratique au sein d'institutions culturelles. Tous les candidats ont également montré une motivation forte et le goût des arts.